

École Saint-Paul-Apôtre



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 6 avril 2021

Plate-forme teams

18h30 h à 20h30

Procès-verbal

Nom	Groupe représenté
	Représentant de la communauté
Xavier Robidas	Représentant des parents
Marie-Noëlle Guillemette	Représentante des parents
Marie-Pier Déry	Représentante des parents
Audrey Auclair	Représentant de parents - substitut
Virgile Lautier	Représentant des parents
Isabelle Fortin	Enseignante
Tyna Lalancette	Enseignante
Louise Gagnon	Enseignante
Joane Lefrançois	Responsable du service de garde

Sont également présents à la table du conseil :

Chantale Poirier	Directrice
------------------	------------

Est absent :

Lucie Seraiocco	Éducatrice du service de garde
-----------------	--------------------------------

No	Sujet	Objet
1	a) Mot de bienvenue b) Présences et quorum c) Lecture et adoption de l'ordre du jour	Constat Choix Accueil
2	Mot du public	Information
3	Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021	Adoption
4	Représentant de la communauté	Information
5	Activités culturelles (sorties) (C)	Information Adoption
6	Photo scolaire	Information
7	Formation obligatoire des membres du conseil	Information
8	Plan de lutte (C)	Adoption
9	Autres sujets : a) Suivi du comité « Stratégie en sécurité routière » b) Suivi projet classe plein air c) Suivi qualité de l'air d) Suivi Éducation à la sexualité e) Diffusion des dates du conseil d'établissement f) Boîtes de masques usagés g) Lettre du Comité de vigilance ferroviaire	Information
10	Prochaine rencontre : 18 mai 2021	Information
11	Divers : Correspondance	Information
112	Levée de la séance	Adoption

(C) Document envoyé par courriel (S) Document déposé séance tenante

1-	a) Mot de bienvenue :
	M. Lautier ouvre la séance.
1-	b) Présence et quorum :
	Le quorum étant constaté, la séance peut commencer.
1-	c) Lecture et adoption de l'ordre :
CE : 20-21-04-01	<p>M. Lautier procède à la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>M. Lautier propose d'ajouter un point d'information par rapport à un projet de 1, 2, 3 Go Limoilou. Ce point sera ajouté au point 9.</p> <p>M. Robidas demande d'ajouter le point suivi de la lettre à la Direction générale du CSS concernant l'agrandissement de l'école.</p> <p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Xavier Robidas, appuyée par Isabelle Fortin. Adoptée à l'unanimité.</p>
2-	Mot du public :
	Pour cette rencontre, aucune demande du public n'a été reçue.
3-	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2021
CE : 20-21-04-02	<p>M. Lautier fait un survol du procès-verbal.</p> <p>Mme Poirier fait état de quelques coquilles qu'elle a corrigées et qu'elle transmettra à M. Lautier. Elle pointe également deux erreurs qu'elle a corrigées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point 5 : « Dès que le CÉ aura [...] Mme Poirier fera le suivi auprès du ministère » doit être remplacé par « auprès du centre de services scolaires ». - Point 9c : « Ouvrir les vasistas [...] qui ont été débloquentées par le concierge de l'école » doit être remplacé par « l'ouvrier de l'école » <p>M. Robidas indique qu'au point 9e « le comité de vigilance scolaire » devrait plutôt se lire « le comité de vigilance ferroviaire de Limoilou ».</p> <p>Considérant que les demandes d'ajustements ont été apportées, Joane Lefrançois propose l'adoption du procès-verbal du 26 janvier 2021 et Tyna Lalancette appuie. Adoptée à l'unanimité.</p>
4-	Représentant de la communauté :
	En l'absence d'un(e) représentant(e) de la communauté, il n'y aura pas de suivi à ce point.

Mme Poirier fait état du communiqué reçu à la suite de la conférence de presse d'aujourd'hui même. En date d'aujourd'hui, le retour à l'école est prévu le 12 avril. Les activités parascolaires sont suspendues, mais les sorties seront toujours possibles en bulles-classes.

Mme Poirier fait un rappel des deux types de mesures :

- mesure culturelle : 73\$/élève
- mesure École inspirante : 43\$/élève (plus large que la mesure culturelle)

Ex. : cabane à sucre, activité des épées Katag

Les activités pour la mesure culturelle doivent toujours être identifiées séparément pour la reddition de comptes. Une vérification doit être faite auprès du registre du ministère pour s'assurer que l'artiste est bel et bien reconnu comme tel.

Mme Poirier rappelle que concernant la sortie du 12 avril pour les maternelles 5 ans, Mme Boulianne et Mme Fortin devront être vigilantes au cas où les mesures sanitaires changent d'ici là. Le fait que l'activité se tienne à l'école simplifie toutefois les choses en cas d'annulation (pas d'enjeux de transport à annuler).

Mme Lalancette présente la grille du préscolaire. Il n'y a aucun commentaire ni aucune question.

Mme Gagnon présente la grille du 1^{er} cycle. L'activité du 17 juin nécessite de prendre 3 autobus différents afin de respecter les bulles-classes. Le budget n'a pas pu être utilisé en totalité en raison de contraintes de temps et d'opportunités limitées en raison du contexte sanitaire. M. Robidas demande si cette feuille sera envoyée aux parents. Puisque c'est le cas, il propose d'indiquer sur la feuille qu'il n'y a aucuns frais pour les parents, puisque c'est soutenu par le ministère.

Mme Poirier présente les tableaux de 3^e année. Elle note que pour la sortie du 13 mai, les enseignantes devront rappeler aux enfants qui dînent à la maison que le départ est à 12h40, soit 10 minutes avant le retour en classe régulier. Les classes de 3^e année font les mêmes activités, mais pas nécessairement le même jour.

Mme Poirier présente les tableaux de 4^e année. Comme pour les classes de 3^e année, ce sont les mêmes activités, mais qui ne sont pas nécessairement simultanées. Elle note un dépassement de 1,50\$/élève au niveau des mesures inspirantes. Mme Poirier a indiqué que cela ne posait pas de problème, puisque l'école dispose d'un montant de 3000\$ au niveau des mesures inspirantes pour absorber l'excédent.

Mme Poirier présente la grille du 3^e cycle. Une activité à la Commission des champs de bataille qui devait avoir lieu cette semaine a été annulée. Un montant de 14,83\$ devra être replacé (soit l'activité sera reprise, soit le montant sera réutilisé pour une

autre activité). Mme Poirier informera le conseil de la nouvelle date lorsque celle-ci sera connue ou présentera l'activité de remplacement proposée.

Xavier Robidas propose l'adoption de la planification des activités culturelles et inspirantes et Isabelle Fortin appuie. Adoptée à l'unanimité.

CE : 20-21-04-03

6- Photo scolaire

S'il faut beau, les photos auront lieu à l'extérieur, mais si la température ne le permet pas, les photos seront prises au gymnase, dans le respect des bulles-classes.

Mme Poirier rappelle qu'il n'y aura pas de photo de groupe cette année.

7- Formation obligatoire des membres du conseil

Mme Poirier rappelle l'obligation des membres du conseil d'établissement de suivre les formations obligatoires. Elle a envoyé un second courriel en février dernier. À présent, seulement 3 membres lui ont confirmé la réalisation de l'ensemble des formations.

8- Plan de lutte (dépôt)

Mme Poirier fait un rappel du travail fait pour le plan de lutte. Elle indique que le conseil d'établissement doit l'adopter (et non l'approuver). Elle indique que c'est sur ce dossier que le conseil d'élèves a été consulté, conformément à l'obligation de consulter le conseil d'élèves sur un dossier au cours de l'année.

Mme Poirier indique que le plan de lutte doit être publicisé, donc il sera déposé sur la page web de l'école. Elle précise qu'il sera diffusé sous une forme plus concise (points de forme), plus facilement lisible.

Mme Déry pose la question à savoir si sa suggestion concernant le pairage d'élèves de 5^e et 6^e année avec les élèves plus jeunes a été intégrée au plan de lutte. Elle précise en quoi consistait cette suggestion : chaque élève de 5^e ou de 6^e année est jumelé avec un jeune afin de développer un lien de confiance. Mme Poirier indique qu'en raison de l'exigence du respect des bulles-classes, cette mesure n'a pas pu être intégrée au plan de l'année 2020-2021, mais pourra être intégrée dans les Recommandations pour l'année prochaine (2021-2022).

Mme Auclair indique quelques coquilles à corriger. Mme Poirier en prend note.

CE : 20-21-04-04

Marie-Noëlle Guillemette propose l'adoption du Plan de lutte et Tyna Lalancette appuie. Adoptée à l'unanimité.

9- Autres sujets :

9.1 Suivi du comité « Stratégie en sécurité routière »

M. Lautier fait un rappel sur le contexte quant au projet de sécurité routière, qui a été reçu très favorablement à la Ville. Il est possible d'aller chercher 3000\$/an sur 5 ans. Le projet a été présenté sur 5 ans. Pour la 1^{re} année, deux actions avaient été ciblées :

- Accès Transports viables
- Interventions avec l'École de Cirque pour faire de la sensibilisation auprès des automobilistes, des parents et des élèves.

Mme Poirier informe qu'elle fera part à l'équipe-école de l'activité avec Accès Transports Viables en AG le 19 avril prochain. Cette activité pourra être programmée d'ici la fin de l'année scolaire.

M. Lautier souligne l'importante contribution de Mme van der Knaap dans le montage du dossier.

Le comité de parents du centre de services scolaires a eu beaucoup d'intérêt pour le projet du comité de sécurité routière et souhaitait en savoir davantage. M. Lautier leur a fait part qu'il souhaitait attendre la réponse de la Ville avant de leur communiquer, ce qu'il fera prochainement.

M. Lautier a relancé les autres écoles avec qui la demande a été présentée conjointement pour aller de l'avant, mais n'a pas reçu de réponse de leur part jusqu'à présent. Au demeurant, chaque école est autonome et les actions ciblées pour la première année ne nécessitent pas de collaboration avec les écoles.

Le jeudi 8 avril, le comité se réunit pour planifier les prochaines étapes.

9.2 Suivi projet classe plein-air

Dès que les plans finaux seront disponibles, Mme Guillemette va relancer le comité de travail.

Mme Guillemette demande s'il est toujours prévu de débiter l'appel d'offres au printemps. Mme Poirier indique qu'elle n'a reçu aucune contre-indication et que pour le moment, l'échéancier est maintenu.

9.3 Suivi qualité de l'air

Un courriel a été envoyé à tous les parents par le centre de service scolaires pour faire part des résultats du suivi de la qualité de l'air. Pour St-Paul-Apôtre, il n'y avait aucune mesure au-delà du seuil recommandé et, par conséquent, aucune action à entreprendre.

9.4 Suivi Éducation à la sexualité

Lors d'un conseil d'établissement précédent, il avait été soulevé que la question du consentement n'était abordée dans aucune des classes. La question est remontée auprès du comité de parents du centre de services scolaires et Mme Poirier indique que la Directrice adjointe aux affaires éducatives (Mme Dion) a indiqué qu'il y a une personne-ressource disponible pour aborder cette thématique si un(e) enseignant(e) le souhaite. Mme Poirier rappelle qu'il est important

que les enseignants(es) soient à l'aise avec le thème abordé dans leur classe.

9.5 1, 2, 3 Go Limoilou

M. Lautier indique que Marc Bergeron l'a contacté parce que son organisme va déposer un projet au ministère très prochainement et que dans le cadre de ce projet, des lettres d'appui d'écoles sont exigées. La lettre d'appui n'engage à rien (aucun engagement financier, aucun engagement de faire appel à l'offre de services).

M. Lautier fait la lecture du courriel de M. Bergeron et demande si le conseil d'établissement est favorable à ce qu'une lettre d'appui soit faite.

Mme Lalancette trouve le projet très intéressant. Mme Fortin souhaiterait en savoir davantage. Mme Poirier indique qu'il est très important d'encourager le développement de ce genre d'initiatives qui permet d'exporter la pédagogie au-delà des murs de l'école.

M. Lautier indique qu'il faudra se prononcer avant le prochain conseil d'établissement, puisque la date de tombée de la remise des lettres d'appui est avant. Les membres du conseil d'établissement sont favorables à ce que M. Lautier demande à M. Bergeron plus d'informations en vue de rédiger une lettre d'appui.

9.6. Diffusion des dates du conseil d'établissement

Mme Déry demande si le dernier Info-Parents date bien de novembre dernier. Ce n'est pas le cas. Elle n'a pas reçu le dernier Info-Parents.

Mme Déry s'enquiert s'il y a d'autres façons pour un parent de connaître les dates du conseil d'établissement que par l'Info-Parents. Mme Poirier lui répond que les dates ne sont pas affichées sur le site web de l'école.

9.7 Boîtes de masques usagés

Mme Poirier explique que le centre de services scolaires a creusé la question des boîtes de masques usagés et a indiqué qu'il n'y a pour l'instant aucune garantie que TerraCycle disposera des boîtes de manière écoresponsable. En l'absence de certitude et au regard des frais encourus, le centre de services scolaire a décidé de ne pas aller de l'avant avec les boîtes de masques usagés.

9.8 Lettre du comité de vigilance ferroviaire

M. Robidas informe les membres qu'une lettre a été transmise à M. Lapointe (copie à M. Lautier), demandant si des mesures de mitigation étaient prévues pour assurer la sécurité des élèves au regard de l'intensification du transport ferroviaire et de l'agrandissement de l'école.

Mme Poirier confirme que la prochaine rencontre du conseil d'établissement est prévue le 18 mai et la dernière de l'année le 15 juin.

11-

Divers :

Mise à part une enveloppe à l'attention de M. Lautier, Mme Poirier n'a aucune correspondance à transmettre au conseil.

12-

Levée de la séance

La levée de la séance est proposée par Xavier Robidas et secondée par Audrey Auclair. La séance est levée à 19h54.

Virgile Lautier
Président

Chantale Poirier
Directrice